

Sir George Foster, propose que la Chambre retourne aux Motions sous la rubrique Affaires de Routine.

Les motions sont en conséquence appelées.

M. Meighen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Copie de correspondance concernant l'achat de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc par le gouvernement du Canada.

Et aussi,—Copie du mémorandum qui l'accompagne.

Du consentement de la Chambre ;

Sur motion de M. Meighen,—Ordonné que 400 copies en anglais et 200 copies en français des deux documents sur la Table de la Chambre ce jour concernant l'achat proposé de la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc soient imprimées immédiatement et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

La Chambre s'ajourne alors à 5.30 p.m.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.